
Les fondements du pluriculturalisme mauricien et l'émergence d'une nouvelle société¹

Autochtonie, créolité

Suzanne Chazan-Gillig

Introduction

- 1 Cet article présentera les fondements du pluriculturalisme mauricien à travers l'analyse du contenu de la créolité au regard de l'émergence d'une autochtonie historiquement instituée au moment où l'esclavage a pris fin, donnant naissance à un système contractuel d'exploitation de la main-d'œuvre sur les plantations avec l'arrivée massive d'immigrants indiens². Par le détour de la longue histoire mauricienne, celle de l'émergence d'une colonie, je mettrai en évidence la double nature de classe et ethnique du « malaise créole » dont il est régulièrement question dans la presse quotidienne ou hebdomadaire. Mon propos est une tentative d'explication historique et anthropologique du changement social le plus significatif de la société mauricienne contemporaine. Il s'exprime à travers le glissement sémantique du qualificatif de « créole » et l'inflexion récente, datant du recensement de 1983, de la différenciation ethnique calquée sur les grandes distinctions religieuses – catholique, hindoue, bouddhiste et musulmane. Quel est donc le sens de ce double mouvement de distanciation et de déplacement des significations premières de la créolité et l'ethnicité ?
- 2 Pour bien situer la transformation à l'œuvre, je ne parlerai pas de l'île Maurice comme d'une île créole, mais j'évoquerai l'émergence d'une société insulaire, laquelle a produit une forme d'autochtonie dans le contexte successif du développement d'un l'Angleterre et de la France. Cet enracinement au sol de la nation capitalisme marchand à l'époque des Compagnies des Indes, financier et industriel sous les empires coloniaux concurrents de mauricienne a pris la forme juridique des rapports de production dominants, issus de

l'esclavage et de l'engagisme. On les retrouve dans les catégories censitaires de **population générale**³ d'une part et des **différences communautaires** d'autre part, lesquelles se sont progressivement fixées et furent instituées au moment du boom sucrier des années 1850 sous l'administration anglaise. Les mêmes distinctions censitaires sont utilisées aujourd'hui à cette différence près que ce sont les différences religieuses qui supportent depuis 1983 les principaux clivages culturels à la suite des conflits ethniques qui se sont manifestés après l'indépendance.

- 3 La seconde partie de mon exposé mettra en évidence le sens politique et économique du « malaise créole » invoqué à chaque moment de crise sociale – l'affaire Kaya, en particulier – pour exprimer le décalage croissant existant entre les nouvelles formes de légitimation sociale et l'ordre constitutionnel bâti sur la même dualité qui distinguait – sous la colonisation – le monde blanc ou assimilé et le monde indien. Cette dualité n'est plus adaptée aux nouveaux rapports de production qui se développent dans les secteurs les plus avancés de l'économie (textile, bijouterie, électronique, tourisme et agro-industrie). L'affaire Kaya a eu cet effet inattendu de relancer les débats sur la question créole, qui implique les différentes communautés de l'île, toutes origines confondues, par la manière dont elles sont confrontées aux inégalités générées du fait de l'entrée directe de l'île Maurice dans l'économie-monde.

1 - Les fondements de la société pluri-ethnique

L'émergence d'un modèle « libéral » de colonisation

- 4 La naissance de la société insulaire mauricienne – colonie de peuplement, de surcroît – n'est pas simple à re-visiter car elle s'inscrit « *dans une forme de temps où la question du pouvoir ne peut être dissociée de celle des servitudes, des libérations et des affranchissements* » (Foucault, 1997). Le processus d'assimilation sur lequel reposent les premières formes de différenciation par la couleur – blancs, mulâtres, noirs – qu'on retrouve dans la société mauricienne aujourd'hui, s'il fut fondé sur une dualité raciale correspondant à la vision du monde telle qu'elle s'est développée en France et plus généralement en Europe vers la fin du XVIIe et durant le XVIIIe siècles, s'est transformé en réalité ethnique dans le contexte colonial anglais. De sorte que la société multi-raciale (Arno & Orian, 1986) des origines de la colonie française « île de France » s'est transformée en société pluri-ethnique quand elle est devenue l'« île Maurice ». Pour expliquer ce passage à un modèle d'intégration ethnique sous l'administration anglaise, nous devons revenir à cet héritage administratif et juridique laissé par la France à l'Angleterre. La valorisation de cet héritage par les administrateurs anglais, leur volonté marquée de ne considérer ni vainqueurs, ni vaincus aux lendemains du Traité de Paris⁴, le maintien des lois, des institutions, de la langue et de la religion, toutes ces mesures inaugureront le style de gouvernement de l'Angleterre sur sa colonie. Il se caractérise par une souveraineté fondée plus sur l'opposition et l'équilibre nécessaires des rapports de force qui traversent la société qu'à un consensus préalablement établi, de sorte que le pouvoir, constamment redéfini, avait pour objet de mettre en œuvre les mesures appropriées et de revoir les lois préétablies pour maintenir en équilibre les tensions sociales. Dans le domaine statistique, cette volonté d'équilibre s'est manifestée par des réajustements fréquents des catégories de référence à l'identification des groupes constitutifs de la société (Christopher, 1992 ; Widmer, 1999 ; Chazan-Gillig & Widmer, 2001). Derrière les changements statistiques qui

ont eu lieu, depuis 1830 jusqu'à maintenant, on observe l'existence d'une représentation binaire du corps social – **la population générale** –, qui n'est pas définie par l'origine, par opposition aux autres groupes aux origines géographiques identifiées, que l'appartenance aux langues et religions compliqueront. Cette réalité construite de la différenciation sociale principale n'est que la mise en forme d'une symbolique générale. On la trouve dans le « serment d'allégeance ». Cet acte fondateur de la colonie britannique a pour objet de signifier le mode de gouvernement choisi visant à maintenir en tension les rapports des nouveaux immigrants venus comme coolies sur les plantations et ceux des **esclaves émancipés** et **libres de couleur** déjà présents dans la colonie. On verra alors se constituer une société fondée sur la contractualisation générale du lien social, les anciens colons planteurs blancs inclus. De cette négociation initiale qui lie individuellement les colons français d'origine à la couronne britannique naîtra une souveraineté de l'Etat dépositaire et garant de l'équilibre des relations sur lesquelles repose sa légitimité. Cet acte symbolique caractérise un mode de colonisation particulier, qui s'inscrit dans la continuité du développement d'un capitalisme marchand que la vision « mondialiste » d'un La Bourdonnais⁵ avait contribué à mettre en œuvre (Chazan-Gillig, 1998). Il se démarque des conceptions étatistes et centralisatrices d'un Dupleix, gouverneur français de la Compagnie des Indes en Inde à la même époque. Il se différenciera de l'idéologie coloniale de la France par la volonté de faire jouer les valeurs associatives de l'échange au détriment de celles qui ont pour objet une volonté d'enracinement par la mise en valeur locale. L'île Maurice est ainsi devenue le barycentre d'un resserrement du capitalisme marchand autour des enjeux d'un capitalisme industriel naissant de l'Europe⁶, plus avancé en Angleterre qu'en France en ce début du XIXe siècle. C'est ainsi que la circulation des hommes et des marchandises ont été l'objet principal de la rationalité coloniale britannique dans laquelle le développement sucrier a eu une double fonction de structuration du marché du travail dans les colonies anglaises et son articulation au marché sucrier anglais. C'est dans ce double contexte politique et économique que prend place et effet la loi d'abolition de l'esclavage. L'Angleterre, se fera l'héritière légitime de la colonie française, perfectionnera le système juridique, le moralisera tout en rationalisant l'emploi et le recrutement de la main-d'œuvre. Au terme de ce processus se structurera et se fermera le marché anglais « Commonwealth ». L'esclavage, qui représentait une forme moralement répréhensible d'exploitation coloniale, fut aboli au moment où il était devenu une forme dépassée d'exploitation tant il se heurtait aux problèmes récurrents de main-d'œuvre dans les plantations que la faible productivité du travail renforçait. La société de plantation et ses différenciations fondées sur la couleur, les divisions raciales et un mode d'appartenance à dominante patrimoniale, issues du système français de colonisation, entreront dans un processus général de restructuration sociale et économique fondée sur la différenciation ethnique. La politique contractuelle du gouvernement anglais débouchera sur un jeu d'exclusion mutuelle des groupes en présence et sur une sorte d'évitement hiérarchique. La fermeture des groupes familiaux ethniques se fera sans incorporation de la figure de l'étranger dans les rapports internes. Dans ce contexte, le *coolie-trade* comme l'*indentured labour*⁷, qui furent des instruments de gouvernement colonial, doivent être analysés simultanément en termes culturels politiques et économiques. « L'autochtonie » mauricienne, différente de l'appartenance nationale et sans référence territoriale stricte, a transformé tout débat d'identité en forme politique ethnique, tandis que les différences raciales, en partie économiques, ont été niées comme le sont généralement les barrières de classe dans une société libérale. Comment s'est transformée la faiblesse originelle du migrant en force, comment la

dispersion géographique a-t-elle été le cadre d'émergence d'une solidarité familiale ethnique ? Quelle est la nature de la créolité ?

Le modèle ethnique de culture politique

- 5 Le remplacement des esclaves sur les plantations par une main-d'œuvre immigrée contractuelle dessinera un nouveau paysage social, politique et économique de l'île dont l'aspect le plus marquant n'était pas dans les différences des conditions de travail⁸ entre ceux qui furent associés à l'esclavage et ceux qui étaient venus comme migrants plus ou moins volontaires et pour une durée de contrat limité (Tinker, 1974)⁹. L'originalité de ce nouveau système d'exploitation tient à l'importance de la signature du contrat de travail par le contractant qui attestait, ainsi, de la libre décision qu'il avait prise de s'engager. Malgré de nombreuses tactiques de coercition, le système de recrutement et de répartition des coolies s'est perfectionné au fur et à mesure des problèmes qui surgissaient à propos du volontarisme réel ou supposé du candidat à l'émigration ou encore des dysfonctionnements qui intervenaient dans les zones de départ, durant le voyage ou à l'arrivée des immigrants. Un ensemble de réglementations, de fonctions, de procédures administratives sont nées de la nécessité d'anticiper, de dépasser ou résoudre tout conflit afin de réaliser un équilibre général des pouvoirs dans lesquels l'Etat puisait sa légitimité. Cette règle d'or de l'équilibre des forces à maintenir dans la colonie s'est généralisée à l'ensemble du corps social (Carter & Deerpalsing, 1996)¹⁰, inclus les immigrants eux-mêmes dont on sait que certains parmi eux, les plus anciens immigrants, devenus *sirdars*¹¹, *job contractors* dans les plantations, furent associés au recrutement. L'acte par lequel on signe un contrat, l'acte par lequel on devient sujet britannique sont dès lors à rapprocher, non parce qu'ils appartiennent au même ordre de faits, mais parce qu'ils relèvent d'une symbolique générale du pouvoir qui s'exerce comme non-pouvoir puisqu'il repose sur l'accord, l'adhésion, le plus souvent dérivés de l'équilibre des rapports mis en présence dans la négociation. Cette équivalence formellement établie entre ceux qui sont devenus sujets britanniques et les travailleurs sous contrat ne diminuera pas le contenu de la domination et de l'exploitation dans lesquelles se déploiera l'expérience des engagés, mais il ouvrira l'espace public à tout un chacun. Le système administratif et son fonctionnement témoignent de cette utilisation qui fut faite, très tôt, des organes et des procédures administratives par lesquelles les légitimités sociales des travailleurs sous contrat se sont développées, dans les interstices du système de l'engagisme, dans le cadre des rapports de production des plantations sucrières ou sur leurs marges. Au-delà des privilèges que conférait le fait d'être reconnu sujet britannique, de l'orientation des lois en faveur du développement sucrier, des planteurs principalement, et de tous ceux qui étaient directement ou indirectement impliqués par les intérêts coloniaux que l'administration favorisait systématiquement, est née une forme d'intériorisation de la culture politique dominante par laquelle la forme négociée des rapports, cadre de la domination, pouvait devenir simultanément un mode de dépassement de la condition d'engagé. Un mode particulier d'unification est né, sous la forme de réseaux d'appartenance sociale, qui se sont constitués par le fait même du recrutement, de l'insertion dans la vie des camps¹² comme du fait de l'ouverture administrative, accessible à tout un chacun comme en témoigne la pratique généralisée de la pétition, et l'émergence de tout un monde d'intermédiaires, écrivains, traducteurs, recruteurs. L'étude des stratégies de recrutement¹³ et le fait que certains immigrants, en général les anciens immigrants, de retour en Inde après leur engagement revenaient

après avoir recruté préférentiellement leurs familles, des membres de leurs villages, leurs proches (Carter, 1992 ; Carter & Ng, 1997)¹⁴ permettent de comprendre l'émergence de catégories de classement, la caste en particulier et les régions d'origine de l'Inde, en rapport avec la migration. Car ces recruteurs (*sirdars*) ont été parmi les vecteurs les plus décisifs de la recréation du village indien sur le lieu d'installation temporaire d'abord, puis définitif pour ceux qui quittaient le camp pour s'installer dans des villages installés au hasard des acquisitions des terres au moment des morcellements (Allen, 1982). Le processus d'ethnisation qui est né de la médiation des recruteurs le plus souvent contremaîtres dans les plantations a eu un double caractère « privé » et « public » dans la mesure où les initiatives des planteurs qui se sont, au départ, développées à la marge du système officiel, ont aussi contribué à le transformer. Le fonctionnement libéral du système dont la tendance est d'institutionnaliser les équilibres réalisés, a eu ainsi des effets sociaux d'intégrations partielles qui ont été prolongées jusque dans l'espace de structuration des villages, du fait des regroupements aléatoires qui se sont produits réunissant en un même lieu ceux qui avaient obtenu des terres à l'occasion des morcellements. Une « géographie du réseau des relations » (Arno & Orian, 1986) s'est ainsi construite « sans référence à l'unité du territoire ». Face à l'absence d'enjeu identitaire dans les regroupements sociaux de la première heure avec la formation des villages, on ne peut que renverser la problématique de l'ethnicité mauricienne et la traiter comme un phénomène d'ordre constitutionnel politique qui correspond à la nature invisible du pouvoir institué dans le non lieu de la puissance des réseaux où se joue leur équilibre respectif. De là à se poser la question de savoir, avec Eriksen (1993), si Maurice est une île ou non ? Créole de surcroît ? La réponse à de telles questions nécessite un nouveau retour sur la longue histoire du passage de l'esclavage à l'engagisme, de l'émergence économique et sociale des groupes en présence au moment du développement de l'économie sucrière. Où se situent les divisions de classes dans l'univers de l'ethnicité, considérée comme une forme de catégorisation des réseaux selon la région d'origine, la religion, la caste ou la langue d'appartenance et, dans l'univers de la distinction biologique, de la race. Race et ethnie ne sont-elles pas deux manières de dénier aux différences économiques et au métissage leur importance dans les formes d'intégration sociales et culturelles reconnues par l'administration anglaise ?

2 - La société mauricienne dans le contexte colonial : une créolisation inachevée

La nature de la créolité

- 6 Si le référent « autochtone » analysé plus haut a contribué à donner une assise sociale aux différents groupes constitutifs de la société mauricienne, il n'a pas débouché sur un modèle unique de différenciation économique susceptible d'effacer au cours du temps la pluralité des origines du peuplement. Ceci revient à dire que le concept de créolité est équivoque et ne peut servir en dernière analyse à caractériser la société et le jeu de ses différences. Il serait cependant hasardeux d'ignorer pour autant les « logiques métisses » qui furent à l'œuvre dans les processus d'intégration territoriale locale. La créolisation sociale et économique s'est développée en s'appuyant sur les lignes de partage d'influence des impérialismes concurrents – français et anglais – portant sur les marchés du travail et du commerce. Arno & Orian d'une part, Allen d'autre part, mettent en évidence le

décalage existant entre la manière dont la société mauricienne se donne à voir à l'extérieur – dans le modèle d'organisation pluri-ethnique qui masque les différences économiques plus ou moins supportées par la modulation de couleur – et son fonctionnement réel.

- 7 Reprenons les thèses d'Arno & Orian qui débouchent sur une théorie de la créolité perdue, celle qui avait porté le groupe métis dit « mulâtre » au centre d'une émergence sociale économique inachevée et insuffisamment consolidée au moment où la colonie est passée sous contrôle britannique. Le raisonnement des auteurs dessine un champ d'application large au terme créole désignant explicitement tantôt les « maîtres sur les plantations » (1986 : 36), tantôt les « anciens esclaves » (*id.* : 76). Le terme créole tel qu'il est utilisé dans cet ouvrage se rapporte à l'univers de la plantation et aux rapports d'exploitation qui s'y jouent. Les auteurs s'accordent alors avec Toussaint (1936) qui remarquait que l'équilibre social acquis sous la Révolution française « n'était pas fondé sur l'opposition entre noirs et blancs, beaucoup moins tranchée que dans les Antilles, mais sur une certaine manière de maintenir l'union entre les colons et d'empêcher les luttes de classes ». Ce terme, finalement, tel qu'il est utilisé, s'applique à marquer en quoi la société de plantation de l'île de France ne peut être assimilée purement et simplement à une société esclavagiste. Cela explique le double emploi du qualificatif de « créole » qui désigne la nature dialectique des rapports maîtres et esclaves qui se sont joués dans le contexte français de colonisation. Arno & Orian affirmeront que les natifs de l'île ont créé une société différenciée où l'esclave était plus un indicateur de richesse qu'une force de travail corvéable à merci dans les plantations, et cela dans l'exacte mesure où le négoce était à l'époque l'activité principale de différenciation économique. Ils reprendront ce qu'écrivait Bernardin de Saint Pierre en 1768 : « *l'île de France... fait venir sa vaisselle de Chine, son linge et ses habits de l'Inde, ses esclaves et ses bestiaux de Madagascar, une partie de ses vivres du Cap de Bonne Espérance, son argent de Cadix et son administration de France* ».
- 8 Cette rétrospective historique de la fonction de l'esclavage et du commerce dans la société de plantation mauricienne servira à développer une théorie explicative des différenciations fondées plus tard sur la couleur. Arno & Orian analyseront les conséquences économiques et politiques de l'arrivée massive de travailleurs migrants indiens sous contrats et de l'abolition de l'esclavage dans un contexte où l'activité dans les plantations n'était pas arrivée à un stade de développement suffisamment avancé. Selon ces auteurs, le nouvel ordre colonial britannique aurait eu pour effet d'accorder à la terre une fonction principale de richesse et de transformer trop rapidement l'esclave en travailleur libre, rompant ainsi l'équilibre antérieur entré dans un processus de dissolution naturelle à travers la multiplication des affranchissements. Le gouvernement colonial anglais, en précipitant un mouvement d'émancipation des **affranchis** et des noirs libres qui était déjà à l'œuvre dans la colonie française, aurait libéré les revendications d'égalité économique que l'égalité juridique ne suffisait pas à affermir dans un contexte de compétition à propos de la terre et sur les marchés, gelant ainsi les relations sociales dont les barrières s'établiront sur la différence de couleur. Tandis que les **libres de couleurs** se structureront, les négociants blancs deviendront planteurs et sucriers. Une partie de la population blanche s'appauvrira et franchira la barrière de couleur, amenant « chaque groupe à chercher la moindre identité pour se cristalliser autour d'elle ». Désormais, « le groupe mulâtre, miroir des contradictions sociales de l'île s'affirmera » et l'on verra se construire « une répartition ethnique des activités sociales avec l'arrivée massive des immigrants indiens ».

- 9 Cette théorie d'une société bloquée du fait d'une transition mal assurée entre l'économie de traite et le système de l'engagisme est intéressante car elle met en évidence le mécanisme par lequel chaque groupe social s'enfermera, établissant des rapports généraux d'exclusion mutuelle ayant pour effet une absence d'intégration hiérarchique des rôles et des statuts. Cette absence de production d'une altérité fondatrice des différences sociales aura pour conséquence de transformer le processus de créolisation¹⁵ qui était à l'œuvre, lui qui avait porté en avant le groupe dit **mulâtre** ou encore les **libres de couleur** et les **émancipés**. Ce processus serait entré dans la voie de l'ethnisation que le régime colonial britannique validera dans ses modalités propres de fonctionnement.

La réalité politique et économique de l'ethnicité

- 10 Cette analyse de Arno & Orian n'épuise nullement l'interprétation de la fracture sociale¹⁶ sur laquelle s'est construite l'histoire coloniale. Elle n'est intéressante que parce qu'elle met en évidence le fait que la notion de **population générale** est liée au mécanisme de fermeture particulier des groupes sociaux entre eux au moment où l'on passe de l'esclavage à l'engagisme dans le contexte colonial anglais. C'est à ce moment-là que la fracture sociale inhérente à l'expérience du « salariat forcé » pour les anciens esclaves, et du « salariat bridé » (Moulier Boutang, 1998) pour les travailleurs sous contrat se transposera en un rapport d'égalité formelle, juridiquement établie par la validation des catégories distinctives de l'ethnie après 1847 (Christopher, 1992 : 59). Le statut juridique différentiel des deux composantes principales de population a été appuyé économiquement du fait de la solidarité résiduelle qui s'est construite entre planteurs sucriers et travailleurs sous contrat ; ce que vérifie le développement d'une petite plantation indépendante à partir des années 1860. Le processus d'émergence économique des *old migrants* (**vieux immigrants**) s'est d'autant plus accentué que le mythe d'un « esclavage doux » (Teeluck, 1998 : 133) a été validé et intériorisé, ayant pour effet indirect de maintenir la différence des **mulâtres**, autrefois **libres de couleur** à l'égard des **esclaves émancipés**. Les analyses de Tinker (1974) sur la condition objective similaire des anciens esclaves et des travailleurs sous contrats demandent à être relativisées au regard des intérêts supérieurs de l'Empire qui se sont différenciés des intérêts privés des planteurs (Moulier Boutang, 1998 : 407). Ces analyses ne tiennent pas non plus compte de la dépendance financière des débuts du sucre (Lamusse, 1964), ce qui explique la marge de manœuvre interstitielle des travailleurs, toutes origines confondues, qui ont construit progressivement une autonomie économique marginale. C'est ainsi que le processus de créolisation de la société s'est poursuivi et structuré autour de la dualité constitutionnelle établie, distinguant le monde blanc et assimilé et le monde communautaire, faisant des inégalités ethniques les lignes de partage des différences sociales et économiques et des nouveaux statuts dans l'ordre colonial.
- 11 Allen a étudié le processus de créolisation du point de vue de la formation d'un capital local jusqu'en 1830, date à partir de laquelle la population *free coloured* (Christopher, 1992 ; Chazan-Gillig & Widmer, 2001) disparaît du comptage statistique. Il conclura à une émergence économique marginale, mais effective. Travaillant sur les recensements du 1776 à 1826, il distinguera les différentes sources du capital, qu'il s'agisse de legs en argent ou en plantations, d'indemnisation au moment de l'émancipation, de ventes ou achats de terres, d'investissements dans les affaires maritimes ou encore de prêts et de propriété d'esclaves. L'auteur conclura à l'existence d'un capital domestique à la veille de

l'abolition officielle de l'esclavage. Il se demandera, alors, pourquoi les gens de couleurs qui contrôlaient des ressources financières importantes en 1830 et, en particulier, une bonne partie des terres de la colonie en 1825 (Allen, 1993)¹⁷ ne se sont pas orientés vers une activité agricole diversifiée. Tenter de répondre à cette question revient à définir le statut économique différentiel que la population assimilée blanche avait construit à l'égard des Indiens dans le contexte colonial des années 1830. Quelles furent leurs stratégies devant les enjeux fonciers et financiers qui furent marqués par la faillite des maisons de commerce anglaises, qui faisaient les avances pour la coupe en 1848, tandis que l'ère financière et de la domination des banques commençait (Lamusse, 1964 : 354-372). Face à ces crises financières et à la spéculation foncière qui ont marqué le développement sucrier à son départ, quelles furent les stratégies d'accumulation de la population de couleur et des immigrants indiens ? La période la plus significative de ces jeux différentiels d'accumulation est celle du « grand morcellement » et du « petit morcellement » (Allen, 1982) à partir de l'année 1866 durant laquelle s'est constituée une classe de petits planteurs, indiens principalement, qui ne cessera d'augmenter allant jusqu'à atteindre plus de 50% des terres plantées sous cannes. A l'inverse, la population assimilée blanche travaillera à son indépendance à l'égard de l'économie coloniale. L'émergence d'une élite créole qui s'était opérée au milieu de 1820, n'a pas suivi un cours normal, semble avoir été bloquée par des contraintes financières, un marché du travail saturé, des aspirations à l'autonomie à l'égard des anciens patrons. L'étude historique de la formation de ce capital privé local est un élément déterminant de l'analyse de la société mauricienne. Elle seule peut aider à jeter un nouveau regard sur le procès d'ethnisation. L'étude d'Allen demande à être qualifiée par une typologie plus précise pour déterminer les modalités selon lesquelles les différenciations économiques et sociales ont débouché sur une dualité **population générale, communautés de même origine**. Loin d'être exclusivement le produit d'une différenciation sociale, culturelle, les deux modèles – ethniques ou dits créoles – de différenciation reposent sur une certaine manière d'instruire le rapport du politique à l'économique. On l'observe dans la différenciation ethnique que les catégories censitaires se sont attachées à représenter.

- 12 L'administration anglaise a enregistré les différenciations les plus manifestes donnant ainsi une idée de la manière dont, progressivement, se sont constitués deux blocs séparés d'unification sociale. Les catégories de référence des recensements après 1830 font état de la disparition des catégories respectives de *free coloured* (**libres de couleur**) et de *slaves* (**esclaves**), dès 1837, tandis que se trouve maintenue la distinction des *ex-apprentices* (**ouvriers-artisans**)¹⁸. La catégorie des *apprentices* sera toujours présente dans les recensements de 1846 et 1851 et disparaîtra par la suite pour s'intégrer à la **population générale** qui regroupera tous les **libres de couleurs, esclaves libérés et blancs** dans une même formation sociale supportée par la langue et la religion. La catégorie des Indo-mauriciens apparaîtra en 1891, comme devant distinguer les natifs de Maurice, descendants d'immigrants indiens, des immigrants plus récents, distinction qui sera conservée jusqu'en 1931, c'est-à-dire bien après la fin du *coolie-trade*. Christopher note (1992 : 58-59) l'existence en 1901 d'une spécification raciale plus précise, ayant cherché à distinguer les **Africains** des Européens et *mixed* (**Européens et métis**) comme des Indiens d'origine. Un très faible nombre sera recensé et cette distinction n'apparaîtra plus par la suite. De cette succession des catégories censitaires chargées de caractériser au mieux les différences importantes de la société, il ressort plusieurs choses : une durée de 30 ans – de 1830 à 1860 – aura été nécessaire pour gommer les différences entre les **libres de couleur** et les **esclaves libres**, soit près de deux générations ; un échec pour différencier les

communautés d'origine africaine – les créoles noirs – des autres et, enfin, l'apparition de la qualité d'Indo-mauricien réservée aux natifs Indiens de l'île – de la seconde génération. Au début du XX^e siècle, on en était encore aux tâtonnements, avant un choix plus décisif des lignes de force à considérer comme révélatrices des équilibres sociaux en présence. Finalement de 1911 à 1962, les quatre grandes catégories de **population générale**, **Indo-mauriciens**, **Indiens** et **Chinois** seront fixées et ce n'est qu'en 1962 que le critère général de référence à la religion servira de cadre objectif aux regroupements sociaux officiels. Au cours de toutes ces périodes, on assiste à un décalage croissant entre le marquage communautaire de type institutionnel et la réalité du fonctionnement social économique.

- 13 Le mouvement inverse par lequel le « monde assimilé blanc », différencié racialement, se retrouve soudé à son appartenance à une même langue et religion, celui par lequel les Indiens seront différenciés par l'ancienneté de l'immigration avant qu'ils ne le soient par la religion, révèle l'importance des positions économiques que les **libres de couleur**, les **émancipés** et les **Indiens** ont pu acquérir dans le fait d'être pris en compte collectivement dans le nouvel ordre politique. L'année 1860 qui voit l'effacement officiel de la distinction des **émancipés** et des **libres de couleur** réunis dans la même catégorie de **population générale** ; celle de 1891, pour les Indiens dont les natifs deviendront **Indo-mauriciens**, peuvent être considérées comme des moments particuliers dans la conquête d'une autonomie économique et sociale par les groupes sociaux respectifs, préalable à leur fixation véritable au sol natal. Plus généralement, la période de 1810 à 1930¹⁹ fut marquée par la nécessité de construire de toutes pièces des formes de sociabilité qui dépassent les anciens clivages raciaux de la période française et de structurer un monde nouveau issu de l'Inde durant la période anglaise du *coolie-trade*, tandis que se développait l'industrie sucrière. L'émergence, durant cette longue période, d'un capital domestique local (Allen, 1999) fondé sur des stratégies financières et foncières fréquemment associées que la faiblesse endémique du capital national local renforçait, établira la singularité de l'expérience mauricienne dans un jeu de rupture, de séparation, dans lequel se sont profilées les distinctions de classe.

3 - La question créole dans la société d'aujourd'hui

- 14 Le mode particulier de rupture qui s'est joué dans la séparation en deux groupes distincts dits de **population générale** et d'**Indo-mauriciens** au siècle dernier relève d'un principe d'unification qui procède de la négation de la figure de l'étranger dans les rapports internes, de sorte que la violence symbolique de l'Etat et du pouvoir n'ont pu se jouer ailleurs que sur le terrain de l'espace privé où s'élabore et se légitime le lien social. C'est ainsi que la question de l'origine est devenue indifférente à l'édification du corps social et que l'ethnicité procède du renversement symbolique de la pluralité des origines contenues dans les diverses religions. Il importe de comprendre que tout référent ethnique est l'objet de pratiques sociales et de multiples arrangements qui instruisent un rapport pluriel à l'autre qui l'authentifie et le vérifie. Ce mode relationnel particulier met en œuvre la continuité du lien social dans la discontinuité géographique. On est loin du modèle d'intégration territorial politique de la société de plantation esclavagiste de l'administration française. En se dissolvant dans le système colonial anglais, le monde de couleur s'est chargé d'un sens nouveau correspondant aux clivages économiques, sociaux et culturels qui se sont produits au cours de l'histoire sucrière et dans le contexte plus

récent des trente années d'indépendance. S'il est admis de penser que, malgré les différences communautaires, il existe une manière d'être et de se penser mauricien, on ne peut comprendre les différences sociales comme étant le pur produit de stratégies identitaires liées à l'origine raciale ou ethnique. La singularité de l'expérience mauricienne vient de ce fait que l'ethnicité a pris dès le départ une forme économique de dépassement de la condition d'esclave et d'engagé, elle-même fondée sur l'apparition de formes différenciées d'accumulation, assimilables à des différences de classe. C'est pourquoi toutes les communautés de l'île portent en elles la dimension d'une pluralité-créolité (au sens de métissage) à l'œuvre dans la structuration du lien social. Mais il n'est pas simple de l'objectiver tant l'apparence des choses tient lieu d'interprétation dans cette « société du regard » (Arno & Orian, 1986). L'affaire Kaya qui a éclaté à Port-louis à la suite de la mort suspecte du chanteur connu Kaya alors qu'il avait été interpellé et interrogé dans les locaux de la police, illustre au-delà de toute attente ce jeu de l'apparence en lieu et place de la mise en sens des changements à l'œuvre dans la société d'aujourd'hui.

L'affaire Kaya : une mutation politique et économique sous l'apparence d'un conflit ethnique

- 15 Reprenons les faits et tentons de nous dégager des premières impressions, qui ont plaidé pour une interprétation dominante raciale/ethnique du conflit engagé. Kaya était originaire de Roche-Bois et il avait une grande popularité dans les cités de ce quartier des faubourgs de Port-Louis. L'annonce de son décès suspect dans les locaux de la police s'est diffusée rapidement, faisant place à un mouvement de protestation commencé à Roche-Bois, qui s'est étendu de proche en proche aux villes des plaines Wilhems de Rose-Hill, Quatre Bornes et Curepipe, devant une police à majorité hindoue qui n'est pas intervenue. Des pillages, une ambiance d'excitation, de violence et de peur mélangés ont submergé les rues commerçantes de ces villes. Un premier constat pouvait assimiler le conflit racial/ethnique originel²⁰ à un conflit de classe²¹. Très rapidement, cependant, l'opinion publique en viendra à invoquer le « malaise créole » au contenu sémantique flou pour expliquer le soudain débordement des manifestations de rues. Le débat sur ce thème n'était pas nouveau mais il allait prendre une vigueur nouvelle devant l'état d'urgence à « défendre la société » (Foucault, 1997).
- 16 Pour évoquer cette ambiance de confusion, par laquelle les barrières raciales et ethniques et de classe, mises en cause, se révélaient avoir un sens plus général, lié aux changements d'orientation de la pratique de l'Etat, lequel n'intervenait plus uniquement sur le terrain de la répartition sociale du produit de la croissance mais sur la production, je suivrai le positionnement pris par le romancier mauricien connu de Souza²² dans le récit *Les jours Kaya* (2000) qu'il a publié peu après les événements. J'ai ressenti la justesse de son propos et adhéré pleinement à son écriture métaphorique pour stigmatiser l'ambiguïté des questions raciales et ethniques quand elles se jouent sur le lieu de la place publique. L'auteur me confiera avoir écrit ces lignes, mû par un besoin impérieux de mettre en mot et en sens ce qui n'est jamais dit à l'extérieur : qu'au-delà des différences, le Mauricien connaît le prix symbolique et réel de son attachement à son île. Pour mettre à jour cette solidarité particulière qui lie le Mauricien à son île²³, l'auteur a choisi de nous conduire sur le chemin de l'errance, dans la ville en effervescence, d'une sœur aînée hindoue envoyée par sa mère à la recherche de son petit frère Ram²⁴. Cette situation de

responsabilité de la sœur à l'égard de son petit frère figurait la position particulière de l'auteur dans l'événement : il fut un observateur privilégié par sa qualité de directeur d'un établissement scolaire de Rose-Hill où eurent lieu les violences, ce qui le rendait responsable de la sécurité des enfants de l'école aux origines et aux conditions sociales diverses. Car ceux-ci devaient être rapatriés dans l'urgence vers leurs foyers, tant qu'il y avait encore des bus en circulation. La mise en sens de la différence ethnique, de classe, de genre, de position dans la fratrie, des interdits sexuels décrits au cours de l'errance de cette jeune fille a alors été bâtie sur l'inversion des rôles dans la situation de violence évoquée. Le personnage central du roman était une jeune hindoue et non un jeune métis créole et hindou comme l'était le chanteur Kaya. De la même manière, le conteur était mulâtre et faisait partie de la **population générale**, il n'était pas de la même génération, ni du même sexe. Le héros du roman, l'auteur et l'acteur involontaire Kaya ne partagent pas la même condition. De ce décalage des situations choisies et à travers les personnages secondaires mis sur scène, se dessinait la réalité implicite des choses vécues dans le temps de l'explosion sociale, qui rejoignait le sens profond quasi-emblématique de la question créole aujourd'hui. On devait comprendre que la mort de Kaya était le signe d'une aspiration à l'émergence d'une « créolité sans frontière » – de classe, de caste, ethnique ou de genre –, à l'égal de son comportement durant sa courte existence, dans la mesure où il prônait les valeurs interculturelles, s'opposait au communalisme sous toutes ses formes, dont le mode de vie était décalé par rapport à toute norme sociale trop convenue. Marginal et fondamentalement pacifique, il l'était par choix de vie. C'est ce qui allait être reconnu par les jeunes qui connaissent sa musique, les thèmes de ses chansons, me dira l'auteur en forme de conclusion. Notre chanteur a connu un destin particulier, qui l'aurait surpris de son vivant. Il a débordé les frontières raciales et culturelles dans un événement qui révélait le changement d'attitude profond des jeunes générations à l'égard des barrières ethniques et raciales. Sa notoriété posthume réside dans la conjonction du drame qui s'est produit avec un contexte de mutation profonde de la société dont les signes avant-coureurs s'étaient déjà manifestés en de précédentes occasions au plan social comme politique. L'enseignement à retenir de l'affaire Kaya résiderait alors dans le fait de prendre conscience que le clivage racial/ethnique est d'une grande ambiguïté, qu'il importe de bien distinguer la forme du fond. Dès lors, une fois les mots prononcés, le mal désigné, aucune analyse de contenu ne peut restituer le sens de transformation sociale dont les faits ainsi désignés sont porteurs.

- 17 Les événements de l'actualité politique donneront raison à cette lecture en creux de l'affaire Kaya et le « malaiscréole » se chargera d'un contenu politique devant répondre au décalage de la situation réelle du chanteur Kaya à l'égard de la cause qu'il était censé représenter. Car, si l'on s'en tenait aux faits, Kaya, bien qu'originaire de Roche-Bois, était hors norme, ni totalement assimilable à la population d'origine africaine, ni séparable de la communauté hindoue, puisqu'il était mulâtre et hindou. De plus, sa musique était Rasta plus que Seggae et sa condition sociale était celle d'un intellectuel très actif dans le domaine culturel. Il s'avouait plus volontiers citoyen du monde que défini par les normes sociales locales. Dans ces circonstances, le terme de « malaise créole », évoqué pour expliquer les débordements de rue, ne pouvait s'appliquer exclusivement aux rapports internes de la société, il rendait compte aussi des rapports externes et leur liaison avec les rapports internes. Dans cet ordre d'idée, on pouvait constater que les débordements qui ont eu cours ne sont pas restés limités aux populations défavorisées des faubourgs des villes traversées. Plusieurs témoins des différentes communautés hindoues, créoles, ont témoigné dans le même sens pour dire que les « jours Kaya », tels qu'ils se sont déroulés,

ont pris l'allure d'un sport dont les règles semblaient avoir été fixées par avance : dès le lendemain, les objets volés se sont retrouvés dans la rue, la transformant en décharge publique. Au fur et à mesure de l'évolution des choses, les actes de vandalisme, les inégalités raciales, de classes et ethniques, qui se sont entremêlées, furent l'occasion d'une libération globale – par les jeunes²⁵ en particulier – des contraintes sociales chargées de maintenir les barrières raciales et ethniques qui les justifient. Cette violence urbaine n'avait pas le sens univoque d'un conflit racial et ethnique, loin de là. Elle avait un sens plus général relatif aux tensions sociales générées par la modernisation accélérée depuis 1995, où l'île franchit une nouvelle étape de son développement par le choix de ses investissements et du fait de la mauricianisation des grandes entreprises comme la défunte société Lonroe et IBL. Le mouvement social est resté limité aux villes des plaines Wilhems, il n'a pas débordé et ne s'est pas étendu aux petites villes ni aux régions rurales. Ce fut un phénomène urbain, essentiellement.

L'émergence d'une nouvelle société

- 18 Dès lors, ce qui a retenu mon attention, ce fut la manière dont les « jours Kaya » se sont révélés devenir une affaire nationale au moment précis où s'organisaient les élections devant conduire à la future alliance gouvernementale. Un silence assourdissant a préparé cette phase d'instruction politique et juridique de l'affaire tandis que le « malaise créole » sera le thème électoral dominant des élections. Le débat engagé sur le terrain de la nécessaire réconciliation nationale portera au pouvoir une nouvelle alliance gouvernementale fondée sur l'alternance possible de la fonction de Premier ministre que pourront désormais assumer les deux leaders nationaux élus. C'est ainsi que P. Bérenger de **la population générale** devrait succéder à cette fonction à A. Jugnauth, de la communauté hindoue selon le vœu de leurs électeurs. Cette situation inédite dans un pays majoritairement hindou, qui n'avait pas vu de Premier ministre non hindou depuis l'Indépendance, devrait s'accompagner d'un affaiblissement des barrières ethniques et raciales pour une meilleure justice sociale. On peut raisonnablement anticiper un meilleur ajustement du jeu constitutionnel avec le jeu social politique, permettant d'éviter que ne se joue le même scénario, mais sous d'autres formes, que celui de l'affaire Kaya. Cette affaire a posé en termes nouveaux la question nationale d'aujourd'hui.
- 19 Le thème de la réconciliation nationale évoqué plus haut est devenu, avec le traitement juridique et politique de l'affaire, le lieu d'un débat sur un nouvel ordre social et politique. Le rapport Matadin²⁶, résultat de la commission d'enquête en charge d'instruire l'affaire judiciaire Kaya, a rendu possible l'ouverture d'un tel débat qui s'est élargi à l'ensemble des communautés de l'île, toutes concernées et indirectement engagées à reconnaître la faute collective, l'iniquité de ce que fut le passé esclavagiste de l'île. Cette réconciliation s'était déjà partiellement exprimée par la voix de l'Eglise catholique²⁷ au moment de l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Mais, est-ce suffisant pour gommer les inégalités sociales fondées sur la différence raciale de couleur ou la différence ethnique ? Certes non, puisque, historiquement parlant, la faute ne fut pas l'affaire exclusive du monde blanc²⁸, tant les intermédiaires ont été nombreux dans l'organisation des réseaux de traite, tant il y eut de monde – Indiens, Africains, créoles eux-mêmes – à participer à la traite ou à en bénéficier²⁹. Ce sentiment de faute partagée est donc d'une traduction sociale ambiguë, comme l'est la notion de « malaise créole » quand elle n'est

pas explicitée au double point de vue des différences raciales/ethniques et de classe qui accompagnent ce sentiment de frustration.

- 20 Cependant, le nouvel ordre social, différent de la colonisation est loin d'être établi. Il prend un tournant particulier dans le contexte de la mondialisation dont on sait qu'elle a pour effet de diffuser le modèle des sociétés pluriculturelles en tous lieux de la planète. Après les combats de Schoelcher (1847) contre l'esclavage, les analyses de Tinker (1974) qui assimilent l'engagisme à l'esclavage, s'ouvrent les questionnements d'aujourd'hui. Les combats d'hier ne sont pas ceux d'aujourd'hui, mais ils font école par la manière dont ils tracent la voie de l'intelligibilité des rapports présents. C'est ainsi que l'abolition de l'esclavage, au moment précis où l'île Maurice est devenue colonie britannique, permet une analyse du fonctionnement ethnique dominant de la société mauricienne contemporaine. Le dit « malaise créole », dans cette perspective, doit être vu et analysé comme un déficit d'institutionnalisation de certaines minorités sociales dans l'espace public de la légalité constitutionnelle. Les « jours Kaya » ont mis l'accent sur cette contradiction dans un contexte d'ouverture économique qui tend à remettre en cause l'organisation duelle de la société mauricienne. Car on peut anticiper que l'opération récente de rachat des avoirs de la société sud-africaine d'Illovo par l'Etat et les sociétés privées et les projets de morcellements et d'investissements prévus dans le domaine agro-alimentaire et les circuits de distribution³⁰ dessineront les contours de nouvelles formes de partenariats. Ce *sugar deal* qualifié par certains de *land deal*³¹ s'ouvrira au bénéfice du petit actionariat par le SIT³², au morcellement de 7 000 arpents de terres productives des anciennes terres patrimoniales de la Lonroe³³. Les projets de développement d'un cybercentre et d'un *intelligent corridor* à Réduit³⁴ ouvrira le marché du travail à un choix de compétences pour la sélection des futurs emplois dans les industries de l'électronique et l'informatique du secteur de la zone franche. Les stratégies communales ne seront plus adaptées aux enjeux futurs de développement. Tout un monde différencié de planteurs indépendants, associant les coopératives, les sociétés financières, les petits planteurs et les employés du sucre, est potentiellement intéressé à ces nouveaux enjeux. La dialectique de la racialité et de l'ethnicité ne sera plus ce qu'elle était. De la vigilance et de la capacité du gouvernement et des milieux associatifs, confessionnels ou laïques, en faveur d'une plus grande redistribution sociale dépend l'avenir du pays qui est soumis, d'ores et déjà, à une forte concurrence externe du fait de son statut de pays nouvellement industrialisé.

En conclusion

- 21 Le « malaise créole » dont il est fait état dans la presse et qui est au centre du débat sur l'avenir de la nation mauricienne relèverait plus de l'accroissement des inégalités et des difficultés devant lesquelles se trouve confrontée la classe moyenne urbaine qui s'est développée depuis l'indépendance que de l'existence de formes d'exclusion sociale auxquelles ce phénomène est trop souvent et presque exclusivement rapporté. Le terme même d'exclusion supposerait l'existence d'une forme d'intégration plus ou moins achevée qui est en contradiction avec la nature de l'Etat et la culture politique qui s'est construite et fut intériorisée au cours de l'histoire.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLEN R., 1982. Creoles, Indian Immigrants and the Restructuring of Society and Economy in Mauritius, 1767-1885. PHD in History.
- ALLEN R., 1987-88. « The Slender Sweet Thread : Sugar, Capital and Dependency in Mauritius, 1860-1936 », *Journal of Imperial and Commonwealth History*, 16 : 177-200.
- ALLEN R., 1989. « Economic Marginality and the Rise of the Free Population of Colour in Mauritius 1767-1830 », *Slavery and Abolition*, 10 : 126-150.
- ALLEN R., 1991. « Lives of Neither Luxury nor Misery : Indians and the Freecolored Marginality on the Île de France, 1728-1810 », *Revue Française d'Histoire d'Outre-mer*, t. LXXVIII, 292 : 337-358.
- ALLEN R., 1999. *Slaves, Freedmen, and Indentured Laborers in Colonial Mauritius*. Cambridge, Cambridge University Press.
- ARNO T., ORIAN C., 1986. *Île Maurice, une société multi- raciale*. Paris, L'Harmattan.
- CARTER M., 1992. « Strategies of Labour Mobilization in Colonial India : the Recruitment of Indentured Workers for Mauritius », *Journal Peasant Studies* vol. 19, 3/4 : 229-245.
- CARTER M., DEERPALSING S., 1996. *Select Documents on Indian Immigration, Mauritius 1834-1926. Organization and Evaluations of the Indenture System*. Mauritius, Mahatma Gandhi Institute.
- CARTER M., DEERPALSING S., 1996. *The Dispatch and Allocation of Indentured Labour*. Mauritius, Mahatma Gandhi Institute.
- CARTER M., DEERPALSING S., 1996. *Living and Working Conditions under Indenture*. Mauritius, Mahatma Gandhi Institute.
- CARTER M., NG J., 1997. *Forging the Rainbow. Labour Immigrants in British Mauritius*. Mauritius, Alfran Co Ltd.
- CHAZAN-GILLIG S., 1998. « Libre échange et ethnicité dans la société de l'île Maurice », *L'Homme et la Société*, 130, vol. 4 : 93-104.
- CHAZAN-GILLIG S., WIDMER I., 2001. « Circulation migratoire et délocalisation industrielle à l'île Maurice », *Sociétés Contemporaines* (à paraître).
- CHRISTOPHER A. J., 1992. « Ethnicity, Community, and the Census in Mauritius, 1830-1990 », *The Geographic Journal*, vol. 158,1: 57-64.
- DE SOUZA C., 2000. *Les jours Kaya*. Paris, Edition l'Olivier.
- ERIKSEN T. H., 1993. « In which Sense do Cultural Islands Exist ? », *Social Anthropology*, 1, 1B : 133-147.
- FOUCAULT M., 1997. *Il faut défendre la société*. Paris, Seuil/Gallimard.
- LAMUSSE R., 1964. « Economic Development of the Sugar Industry », *Revue agricole et sucrière*, vol. 48, 4 : 354-372.
- MOULIER BOUTANG Y., 1998. *De l'esclavage au salariat. Economie historique du salariat bridé*. Paris, PUF.

SCHOELCHER V., 1847. Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années. Edition Pagnerre.

TEELUCK V., 1998. Bitter Sugar. Sugar and Slavery in 19th Century Mauritius. Mauritius, Mahatma Gandhi Institute.

TINKER H., 1974. New System of Slavery, the Export. Indian Labour Overseas, 1820-1920. Oxford, Oxford University Press.

TOUSSAINT A., 1936. Port-Louis, deux siècles d'histoire.

WIDMER I., 1999. *Migrations, emploi, développement : une analyse comparée de l'île de la Réunion et de l'île Maurice*. Thèse de démographie sous la direction de Daniel Courgeau. Paris, Université de Panthéon-Paris I Sorbonne, IDUP.

NOTES

1. Ce texte est la version remaniée d'une communication lors de la Conférence Internationale interdisciplinaire à Paris VII et organisée par le SEDET sur le thème « Etre étranger et migrant en Afrique au XX^e siècle : modes d'insertion et enjeux identitaires » (8 - 11 décembre 1999).
2. Les coolies, indiens principalement mais aussi chinois, ont remplacé les anciens esclaves d'origine africaine ou malgache, qui étaient employés dans les plantations ou comme travailleurs domestiques dans les familles blanches dites créoles et mulâtres. La possession d'esclaves était un indicateur de richesse, comme la propriété foncière ou immobilière, la propriété d'animaux. Le monde blanc des créoles natifs de la colonie, les **libres de couleurs** et les anciens **esclaves émancipés** possédaient tous une main-d'œuvre esclave dont certains furent indemnisés au moment de l'abolition officielle de l'esclavage à condition de déclarer leurs possessions. Cette indemnisation des propriétaires d'esclaves remplacés par les travailleurs asiatiques dans les plantations a été un facteur déterminant du développement sucrier ayant rendu possible l'investissement sur les terres de plantation. Le boom sucrier des années 1850 qui a suivi les mesures d'abolition a précipité le mouvement engagé du développement de la monoculture sucrière. L'exploitation de la main-d'œuvre reposait alors sur des contrats de cinq années. Un système de recrutement des travailleurs – venus principalement de l'Inde du Nord et du Sud mais aussi de Canton en Chine – s'est organisé. Il était géré sur les lieux de départ et d'arrivée par l'administration britannique.
3. Les termes en caractères gras dans le texte sont des catégories statistiques dont le contenu est commenté au cours de l'article.
4. Le Traité de Paris de 1814 cède à la Couronne britannique l'île de France. C'est en 1810 qu'un corps expéditionnaire anglais a pris possession de l'île.
5. La Bourdonnais est présenté comme ayant été la figure emblématique d'une forme de colonisation libérale fondée sur l'ouverture des frontières commerciales, faisant de Port-Louis la place des négociants.
6. La mondialisation de cette époque du XVIII^e siècle se jouait sur la base de la mobilité des hommes, des marchandises et l'immobilité des capitaux.
7. Le commerce du transport de la main d'œuvre et le travail sous contrat.
8. Les conditions de travail des esclaves dans les plantations et celles des coolies ne sont guère plus enviables, c'est ce qui a autorisé Tinker (1974) à présenter le *coolie-trade* comme une « forme renouvelée de l'esclavage ».
9. Nous sommes en désaccord avec les thèses de l'auteur. La nature des rapports engagés dans les contrats de travail introduisait une marge de liberté et d'autonomie que l'histoire de Maurice

atteste de plusieurs manières. La plus évidente est donnée par la forme syndicale des événements qui ont marqué l'indépendance.

10. Marina Carter a recueilli les documents officiels, sources primaires existantes aux archives de Maurice et au Public Record Office de Londres, qu'elle a présentés thématiquement. Ces documents ont été réunis en une série de trois ouvrages présentant les conditions de travail des engagés sur les plantations.

11. Terme qui veut dire contremaître, responsable d'une bande de travailleurs sur les plantations.

12. Les ouvriers agricoles coolies résidaient dans des camps, situés à l'intérieur des plantations sucrières. Ils se sont progressivement autonomisés, donnant naissance aux villages que l'on connaît aujourd'hui. Certains de ces camps, dont il ne reste que des vestiges, ont été désertés à la suite de concentrations et du fait de l'autonomie prise par les travailleurs sous contrat, qui changeaient souvent de propriétaires.

13. Le système de recrutement des travailleurs indiens était contrôlé par l'administration anglaise et comportait de nombreux intermédiaires. Certains premiers immigrants furent associés dans le but de rentabiliser le travail sur les plantations, sur la base d'un choix plus sélectif de travailleurs agricoles aux lieux même du recrutement.

14. L'auteur présente le cas de Ramanath et Raghoonauth en 1836, Mohun Mauderbacus et d'autres en 1848. Elle précise que vers 1852, les recruteurs locaux de Calcutta ne payaient que pour un recrutement de familles ou pour des groupes constitués.

15. Entendu comme une forme d'émergence économique et sociale, celle que connaissait le groupe dit **mulâtre**, dit aussi **libre de couleur** et ceux qui étaient de plus en plus nombreux à connaître l'émancipation.

16. Cette fracture sociale est en cours d'évaluation. L'affaire Kaya que j'évoquerai plus loin, est une des manifestations de la nécessité d'une réappropriation du passé colonial et de la manière dont il fut tenu compte des différences existantes dans la société esclavagiste antérieure par l'administration anglaise.

17. L'auteur dira qu'en 1806, les gens de couleur avaient 6% des terres inventoriées de la colonie et qu'en 1825, ils en contrôlaient un très grand pourcentage, qu'ils possédaient aussi 20 à 25% ou plus des esclaves de la colonie : terres et esclaves étaient les deux formes d'accumulation principales.

18. Cette catégorie regroupe les premiers immigrants tamouls qui sont venus à l'époque de l'île de France et étaient pour beaucoup christianisés.

19. Durant lesquelles chaque recensement était l'occasion d'un réajustement des catégories censitaires représentatives des distinctions sociales.

20. Le chanteur Kaya a été assimilé à la population de couleur dite créole défavorisée de la banlieue de Port-Louis. Il était en réalité d'une double origine : métis blanc et hindou. La police nationale est à majorité hindoue à l'île Maurice. Tous les ingrédients d'un conflit ethnique devant opposer les hindous aux créoles étaient-ils réunis ? Cette opposition était déjà présente entre bandes rivales de Triolet à majorité hindoue et Roche-Bois à majorité créole, avant le décès de Kaya. L'événement Kaya n'était qu'un facteur déclenchant parmi d'autres d'une rivalité préexistante entre quartiers des villes les plus proches de Port-Louis, soumises plus que d'autres aux effets de la modernisation urbaine et au développement du tourisme.

21. C'est la population des cités des banlieues des villes des plaines Wilhems qui a déclenché les manifestations.

22. Carl de Souza est un romancier connu de Maurice dont les récentes parutions ont connu une diffusion internationale.

23. Qui fut à l'œuvre dans le déroulement des « jours Kaya ».

24. Le héros du roman est une jeune fille hindoue : décalage par rapport à la réalité des faits qui sera utile à la démonstration.

25. On a vu les jeunes des banlieues des grandes villes des plateaux investir les grands magasins, galeries marchandes, commerces hindous et musulmans et les bâtiments administratifs le long de la route nationale qui traversent les villes s'étendant de Port-Louis, passant par Rose-Hill et Quatre-Bornes.

26. Du nom du président en charge de la commission d'enquête. Le travail de cette commission a été jugé positif. Il fut même précisé qu'il avait fallu un réel courage politique dans le traitement de l'affaire compte tenu des personnalités impliquées.

27. Le thème de la réconciliation nationale a eu pour objet la reconnaissance officielle – par l'Église – de la faute et de l'iniquité. Il y eut à Port-Louis, comme dans de nombreux pays du monde des expositions, débats et manifestations pour saluer l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage et de nombreux hommages rendus à V. Schoelcher, figure connue de l'anti-esclavagisme. Un nouveau jour férié a été décrété en souvenir de la traite, considérée comme la première forme de mondialisation. Un musée de l'esclavage est en projet pour « redonner au peuple sa mémoire » selon la formule du poète Aimé Césaire qui veut que « sans mémoire, un peuple n'a pas d'avenir ». *L'Express* de Maurice du 1^{er} février 2001.

28. Le monde blanc est en effet sur le devant de la scène pour avoir organisé systématiquement la traite et l'avoir rendue productive. Il s'est appuyé pour ce faire sur les structures d'organisation esclavagistes locales, les instrumentalisant au mieux des intérêts engagés dans les métropoles occidentales.

29. Rappelons que le premier objectif d'un ancien esclave émancipé était d'acheter lui-même des esclaves dès que ses moyens le lui permettaient, pour ses besoins domestiques, mais aussi pour les louer et s'assurer ainsi de revenus fixes. Les esclaves étaient le plus souvent loués à d'autres par les moins aisés des habitants des villes. De plus, une fois émancipés les anciens esclaves résidaient plus volontiers dans les villes où se trouvaient les emplois et les sources de revenus non agricoles. Par ce biais, certains d'entre eux sont devenus propriétaires fonciers.

30. Outre les bonnes terres proposées au morcellement, sont évoqués des projets de développement agro-industriels, la possibilité de créer de nouveaux réseaux de distribution.

31. La presse parle de *mari deal* qui en langue créole veut dire une bonne affaire. C'est une affaire qui engagera une quasi réforme agraire qui porte sur 7 000 arpents de bonnes terres. *L'Express* du 28 février 2001 parle de « deal du siècle », l'affaire du siècle, précisant que « tous les rêves sont permis pour la communauté de petits planteurs mauriciens ».

32. Le Sugar Investment Trust est une société financière qui a redistribué des parts d'actions aux employés et cadres de l'industrie sucrière.

33. Société qui a vendu à Illovo les terres des sociétés sucrières de Britannia, Highlands et Mon Désert Mon Trésor qu'elle contrôlait.

34. Réduit est le lieu où se trouvent l'université de l'île Maurice, le Centre de Recherches de l'Institut du Sucre (MSIRI), les organismes bancaires et administratifs.

INDEX

Mots-clés : autochtonie, créolisation, esclavage, île Maurice, production ethnique, société insulaire

Keywords : autochthony, island society, Mauritius, production of ethnicity, slavery

AUTEUR

SUZANNE CHAZAN-GILLIG

IRD-MIGRINTER

MSHS-Montpellier